

Initiatives ministérielles

Je ne voudrais pas donner l'impression de me plaindre, et je peux honnêtement dire au ministre que je n'ai aucun reproche à faire aux agents du ministère de l'Immigration sous les rapports de leur esprit, de leur dévouement ou de leur attitude. Mais en toute franchise, je trouve qu'ils ont une charge de travail écrasante. À telle enseigne que parfois, la qualité de leur travail s'en ressent et que des députés, que certains de leurs électeurs supplient d'intervenir, n'ont d'autre choix que d'aller piquer une crise au bureau du ministre et gourmander le personnel du ministère. Il me semble que nous nous efforçons de faire beaucoup de bonnes choses sans avoir les ressources humaines nécessaires, que ce soit dans nos ambassades à l'étranger, dans les Chambres du Parlement ou au ministère.

Je voudrais que le ministre me dise si, lorsqu'il a conçu ce projet de loi modificatif, il a fait le nécessaire avec le président du Conseil du Trésor, ou quiconque est responsable de l'embauche du personnel des ministères, afin d'obtenir des ressources humaines suffisantes pour appliquer ces modifications positives de la procédure d'immigration, qui vont forcément entrer en vigueur très bientôt, d'une façon qui ne fasse que des gagnants.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je crois que la question est honnête. Je suppose que j'aurais pu demander à mon collègue, le ministre des Finances ou au Conseil du Trésor d'emprunter plus d'argent au nom des Canadiens ou d'imposer des taxes supplémentaires afin de payer les ressources supplémentaires qui seront nécessaires.

Nous avons choisi d'analyser la situation globalement et nous sommes arrivés à la conclusion que nous devons fournir à notre personnel tous les outils dont il avait besoin pour gérer l'immigration efficacement et mettre de côté les dispositions de création ponctuelle d'emplois contenues dans la loi. Par exemple, un étudiant qui réside au Canada grâce à un visa d'étudiant, doit présenter une nouvelle demande de visa s'il change de cours; ceci ne sert qu'à occuper un bureaucrate, à rien d'autre.

Nous avons supprimé de nombreuses dispositions de création ponctuelle d'emplois et nous nous donnons les outils qui nous permettront de réaliser d'énormes économies et, par conséquent, de réaffecter les ressources économisées à l'intérieur du ministère de l'Immigration afin de mieux servir le public, nos députés et tous ces citoyens du monde qui désirent immigrer au Canada.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre relativement à la consultation qui aura lieu les 29 et 30 juin à

Niagara-on-the-Lake, où les hauts fonctionnaires des services de l'immigration du Canada ont invité leurs homologues de l'Europe de l'Ouest, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

L'objectif principal de cette rencontre est l'étude plus approfondie des règlements concernant l'arrivée de réfugiés dans ces pays, et surtout l'émigration à partir de pays à population non blanche, en grande partie d'anciennes colonies de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.

Cette consultation s'insère dans le contexte d'une série entreprise il y a déjà plusieurs années.

Je voudrais poser deux questions au ministre. D'abord, pourquoi le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'est-il pas représenté par un participant à part entière? Selon mes informations, cet organisme sera représenté par un observateur, mais celui-ci n'est pas un participant à part entière. Pourtant, les sujets dont il sera question correspondent exactement au mandat du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Ensuite, j'aimerais demander au ministre s'il a procédé à l'attribution de temps parce que le gouvernement voulait donner en exemple à ces pays—l'Europe de l'Ouest, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie—les dispositions de cette loi, particulièrement celles qui touchent le port d'entrée, la dactyloscopie, les tiers pays sûrs, l'augmentation des amendes pour ceux qui font entrer des émigrants sans papiers au pays, etc. Ou est-ce parce que le gouvernement désire montrer à ces pays que nous sommes tout aussi implacables qu'eux?

Est-ce que cela explique le délai qui nous est imposé? Pourquoi les Nations Unies n'ont-elles pas droit à une participation à part entière?

M. Valcourt: La raison pour laquelle nous proposons une motion d'attribution de temps, c'est que nous voulons faire en sorte que le projet de loi soit renvoyé à un comité permanent—nous en aurons l'occasion cet été, vers la fin de l'été. Ce projet de loi n'est pas le produit d'un livre vert ou blanc; nous avons tenu des consultations et nous voulons que la population canadienne, les ONG, les avocats, les intéressés, bref, nous voulons que tout le monde ait la chance de comparaître devant ce comité pour faire connaître ses opinions à son sujet.

C'est pourquoi j'insiste pour que nous terminions la deuxième lecture et que nous renvoyions le projet de loi au comité avant l'ajournement. C'est aussi ce qui motive la motion d'attribution de temps. À mon avis, il importe que, d'ici le 1^{er} janvier 1993, le véritable réfugié qui sera admis au Canada, celui qui sera reconnu comme tel, puisse bénéficier des dispositions de ce projet de loi.